



---

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Deuxième session  
12-14 octobre 2005  
Bangkok

**RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS ET AUTRES RAPPORTS ÉTABLIS À  
L'INTENTION DU COMITÉ: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION,  
DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA PREMIÈRE PHASE ET LES PRÉPARATIFS  
DE LA DEUXIÈME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE  
L'INFORMATION ET SUR LES PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME  
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES APPLICATIONS DES  
TECHNIQUES SPATIALES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

*Note du secrétariat*

## RÉSUMÉ

Conformément à la recommandation faite par la Commission à sa soixantième session, le secrétariat coordonne la mise en œuvre régionale des résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue en 2003, ainsi que les préparatifs de la deuxième phase, qui aura lieu en 2005. La première partie du présent document contient un rapport sur les activités que le secrétariat, en coopération avec d'autres organisations régionales et internationales, a menées au niveau régional en rapport avec le Sommet, notamment la Conférence Asie-Pacifique de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information (réunion régionale de préparation à la phase de Tunis), ainsi que sur les activités encore à venir. Outre qu'ils ont discuté des deux thèmes centraux du processus du Sommet de 2005 (les mécanismes de financement pour l'application des TIC au développement et la gouvernance de l'Internet), les participants à la Conférence ont adopté la Déclaration de Téhéran et un plan d'action régional. De plus, à la suite du tsunami dévastateur de décembre 2004, la question de l'utilisation des TIC aux fins de la gestion des catastrophes a été incluse dans les discussions à l'échelon régional et dans le Plan d'action régional.

La Commission ayant aussi décidé à sa soixantième session de tenir la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2007, le secrétariat présente dans la deuxième partie du présent document les derniers faits nouveaux relatifs à la préparation de la Conférence. Le Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) a étudié la question des préparatifs de la Conférence et une table ronde rassemblant les directeurs des agences spatiales et les coordonnateurs nationaux du PRORESPACE a été organisée pour analyser les questions régionales et les domaines prioritaires communs pour lesquels les techniques spatiales seraient utiles. Le Comité est invité à examiner ces préparatifs et à donner des instructions au secrétariat pour la suite.

Le Comité de la gestion de la mondialisation est invité à examiner les progrès accomplis par le secrétariat au niveau régional dans le suivi des résultats de la première phase du Sommet et les préparatifs de la deuxième phase, ainsi que dans les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2007), et à formuler ses observations et recommandations.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
PREMIÈRE PARTIE	
RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA PREMIÈRE PHASE ET LES PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.....	1
I.    INTRODUCTION .....	1
II.   PRÉPARATIFS DE LA PHASE DE TUNIS .....	2
III.  PLAN D'ACTION RÉGIONAL.....	3
IV.  ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SOMMET MONDIAL.....	5
V.   QUESTIONS À EXAMINER.....	7
DEUXIÈME PARTIE	
PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2007) .....	7
VI.  INTRODUCTION .....	7
VII. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES .....	9
A.  Cadre conceptuel .....	9
B.  Table ronde des chefs d'agences spatiales et des agents de coordination nationaux du PRORESPACE.....	10
C.  Activités préparatoires à venir.....	12

PREMIÈRE PARTIE  
RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA PREMIÈRE PHASE ET LES PRÉPARATIFS  
DE LA DEUXIÈME PHASE DU SOMMET MONDIAL SUR LA  
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

**I. INTRODUCTION**

1. La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève, avait pour objectif de formuler de façon claire et de promouvoir la volonté politique et les mesures concrètes nécessaires pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, en tenant pleinement compte des différents intérêts en jeu. C'est ainsi qu'on a adopté à Genève une déclaration de principes et un plan d'action (document A/C.2/59/3, annexe) qui définissent une approche de la société de l'information commune à tous les États membres de l'ONU.

2. Dans la Déclaration de principes, les technologies de l'information et de la communication (TIC) apparaissent comme un fondement essentiel d'une société de l'information inclusive. Au titre des principaux objectifs de toutes les parties prenantes appelées à participer à l'édification de la société de l'information, on trouve l'idée d'infrastructures et de services universels, accessibles, équitables et financièrement abordables. Y sont aussi évoqués des sujets connexes tels que les droits de propriété intellectuelle, la diversité culturelle et la liberté des médias. Le Plan d'action qui l'accompagne contient différentes grandes orientations conçues pour aider les parties prenantes à réaliser les objectifs du Sommet.

3. Même si les forces mondiales auront sans doute une incidence marquante sur l'émergence de la société de l'information, la coopération régionale apparaît comme une composante importante d'une stratégie internationale visant à promouvoir le développement durable et comme un instrument utile en soi pour encourager l'intégration entre les pays et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Au fil des ans, les questions liées à la mondialisation et le caractère international de nombreux problèmes de développement ont fait l'objet d'une attention grandissante dans le cadre d'initiatives et d'efforts d'intégration au niveau régional. Il s'ensuit que, s'agissant de la société de l'information, une stratégie régionale peut contribuer à construire un cadre plus propice au savoir, à renforcer le dialogue aux plus hauts niveaux politiques, à atteindre un consensus politique et à parvenir à une conception commune des possibilités offertes aux pays par les techniques numériques. En outre, elle pourrait jeter les bases nécessaires à une plus grande coopération entre les pays et à une intégration plus rapide à l'économie mondiale.

4. C'est dans ce but qu'à sa soixantième session, tenue à Shanghai (Chine) en avril 2004, la Commission a souscrit à la recommandation faite par le Comité de la gestion de la mondialisation préconisant d'élaborer un plan d'action régional en vue de la création d'une société de l'information en Asie et dans le Pacifique<sup>1</sup>. Tout en exprimant son plein appui aux résultats de la première phase du

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 19* (E/2004/39-E/ESCAP/1330), par. 196.

Sommet, la Commission a demandé au secrétariat de jouer un rôle actif dans le suivi de cette phase et de coordonner les préparatifs régionaux de la deuxième phase, qui aura lieu à Tunis en novembre de cette année<sup>2</sup>.

## II. PRÉPARATIFS DE LA PHASE DE TUNIS

5. Il a été décidé à la première session du Comité préparatoire de la phase de Tunis, qui s'est tenue du 24 au 26 juin 2004, que cette phase porterait principalement sur a) le suivi et la mise en œuvre, par les parties prenantes, de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève aux niveaux national, régional et international, avec une attention particulière pour les problèmes rencontrés par les pays les moins avancés, b) l'examen du rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement et la suite à y donner et c) l'examen du rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et la suite à y donner. Il a par ailleurs été décidé que les réunions pertinentes, notamment thématiques et régionales, feraient rapport au Comité préparatoire à ses deuxième et troisième sessions (voir WSIS-II/PC-1/DOC/6).

6. Dans le cadre des initiatives prises au niveau régional en vue du Sommet, la CESAP – comme il en a déjà été rendu compte à la soixante et unième session de la Commission<sup>3</sup> – a organisé plusieurs réunions préparatoires, dont deux conférences régionales et quatre conférences sous-régionales. Les six réunions prévues ont eu lieu: la première conférence régionale à Bangkok, quatre conférences sous-régionales à Bichkek, Suva, Bali (Indonésie) et Katmandou et la deuxième conférence régionale à Téhéran. Ces réunions préparatoires ont porté sur un plan d'action régional faisant suite au Plan d'action de Genève et sur les deux questions majeures que sont la gouvernance de l'Internet et les mécanismes de financement nécessaires au développement des TIC. Aux conférences sous-régionales de Bali et de Katmandou, dont beaucoup de pays participants avaient été touchés par le récent tsunami, il a aussi été question de l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace dans la gestion des catastrophes. À cette occasion, les pays membres ont instamment demandé au système des Nations Unies, y compris la CESAP, de jouer un rôle de coordonnateur dans la mise en place d'un système d'alerte rapide aux tsunamis et dans la gestion des catastrophes en général.

7. La Conférence Asie-Pacifique de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Téhéran du 31 mai au 2 juin 2005, a été organisée conjointement par le Gouvernement iranien et la CESAP, en coopération avec le Programme Asie-Pacifique des technologies de l'information pour le développement (APDIP) du PNUD et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ont participé à la conférence les représentants de 31 pays d'Asie et du Pacifique, dont 11 ministres, 6 vice-ministres et 6 secrétaires d'État. Étaient aussi représentés des organisations internationales, la société civile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Au total, environ 150 personnes ont participé à la conférence.

---

<sup>2</sup> Ibid., par. 194.

<sup>3</sup> Ibid., 2005, *Supplément n° 19* (E/2005/39-E/ESCAP/1359), par. 161.

8. La Conférence avait pour objet de définir au niveau régional un plan d'action visant à édifier en Asie et dans le Pacifique la société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement évoquée dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés à l'issue de la phase de Genève et de contribuer au processus préparatoire de la phase de Tunis, notamment en discutant de la gouvernance de l'Internet et des mécanismes financiers afférents à l'application des TIC au développement. La conférence avait aussi été convoquée pour traiter de la gestion des catastrophes fondée sur le savoir et examiner les rapports des pays participants sur les progrès accomplis dans l'utilisation des TIC aux fins du développement. Les participants à la Conférence ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Téhéran et la deuxième partie du Plan d'action régional pour la société de l'information dans l'Asie et le Pacifique, intitulée «Programmes/projets et modalités de coopération régionale». Ces textes seront présentés à la troisième session du Comité préparatoire, qui se tiendra à Genève en septembre 2005, et à la deuxième phase du Sommet.

### III. PLAN D'ACTION RÉGIONAL

9. Le Plan d'action régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique constitue une nouvelle avancée dans la mise en œuvre du plan de campagne régional<sup>4</sup>. Il porte sur les grands problèmes liés à l'application des TIC et sur la manière dont les initiatives prises aux niveaux mondial et régional pourraient servir d'encouragement et de catalyseur à des mesures aux niveaux régional et national. On y trouve l'ébauche d'un plan global et d'un cadre stratégique en vue de programmes et de projets de collaboration qui permettraient de réaliser au niveau régional l'idéal d'une société de l'information inclusive et durable. Le Plan d'action fait fond sur les résultats de la phase de Genève où s'est forgé, au plus haut niveau politique, un consensus mondial sur le rôle vital des TIC pour le développement durable. À l'issue de la phase de Genève, il a aussi été recommandé que le processus préalable à la phase de Tunis soit inclusif et comporte une dimension régionale.

10. Le Plan d'action vise à édifier une société de l'information inclusive. Pour ce faire, il convient de:

a) Mettre le potentiel offert par le savoir et les TIC au service du développement, y compris dans le domaine de l'éducation, afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Encourager l'utilisation de l'information et du savoir aux fins des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>5</sup>;

c) Faire face aux problèmes nouveaux et émergents posés par la société de l'information, aux niveaux national et régional;

---

<sup>4</sup> Voir CESAP, *Regional Road Map towards an Information Society in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2283).

<sup>5</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

d) Encourager une coopération étroite et un partenariat entre toutes les parties prenantes (gouvernements, secteur privé, société civile et organisations internationales et régionales) en vue de l'intégration des TIC au processus de développement.

11. Le Plan d'action est structuré selon une approche «descendante» propice à une macroplanification régie par les grandes orientations convenues aux niveaux régional et mondial et inscrites dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les textes issus de la phase de Genève ainsi que par d'autres initiatives régionales et mondiales. Dans le même temps, pour que le plan tienne compte de la réalité du terrain dans une région marquée par la diversité, on a opté pour une hiérarchisation des priorités et une validation obéissant à une approche «ascendante», et ce sur la base des décisions prises aux réunions régionales et sous-régionales et des résultats d'une étude effectuée par la CESAP. Environ 600 personnes, représentant 50 pays, 35 organisations internationales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, ont participé à la rédaction du Plan d'action, auquel ont été intégrés les résultats des consultations et délibérations régionales sur les mécanismes de financement et la gouvernance de l'Internet.

12. Dans le Plan d'action, les TIC apparaissent comme un moteur des programmes intersectoriels visant à promouvoir une société de l'information durable et dynamique contribuant à l'atténuation de la pauvreté, à une croissance économique robuste et au renforcement du développement et de l'innovation technologiques. Il complète les efforts nationaux et y apporte une plus-value en prévoyant des mesures qu'un pays seul ne peut entreprendre pour différentes raisons, dont par exemple leur caractère transnational, comme dans le cas du projet de système d'alerte avancée aux tsunamis pour l'océan Indien et son intégration au système mondial. Une attention particulière y est accordée à l'utilisation des TIC pour l'autonomisation des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

13. Le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004 ont alerté le monde quant à la nécessité de disposer dans la région de l'Asie, du Pacifique et de l'océan Indien de véritables capacités de gestion des catastrophes. Sur ce point, le Plan d'action comprend un cadre de gestion des catastrophes s'appuyant sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, ayant avant tout pour objet d'aider les pays à se doter à moindre coût des capacités techniques nécessaires à la gestion des catastrophes (évaluation et atténuation des risques, systèmes d'alerte rapide et systèmes de communication post-catastrophe). Les principales mesures ainsi suggérées portent surtout sur le renforcement des capacités aux niveaux technique, institutionnel et politique en vue d'une utilisation efficace des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, ainsi que sur la promotion de mécanismes régionaux de coopération permettant de partager informations et ressources techniques et de rendre ainsi ces systèmes plus accessibles et abordables financièrement pour les pays moins développés.

14. Dans la Déclaration de Téhéran, les participants à la Conférence Asie-Pacifique de haut niveau pour le Sommet mondial sur la société d'information ont demandé à la CESAP de coordonner l'exécution du Plan d'action et de donner la priorité aux activités qui y sont proposées, avec une attention particulière pour les besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement. Ils ont aussi exhorté les gouvernements et les organisations régionales et internationales compétentes, notamment celles des membres du Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la société civile, à coopérer avec la CESAP pour la planification et la réalisation d'activités précises inscrites dans le Plan d'action régional, de façon à éviter les doubles emplois et à assurer une utilisation efficace des ressources disponibles.

#### **IV. ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU SOMMET MONDIAL**

15. Le sous-programme sur les TIC et les technologies de l'espace a pour but de réaliser les objectifs définis dans le Plan d'action du Sommet mondial en vue d'instaurer la société de l'information. Conformément à l'objectif consistant à connecter les villages aux TIC et à créer des points d'accès communautaires, ainsi qu'à encourager le développement de contenus locaux en langues locales, le sous-programme a organisé deux ateliers de formation sur la création de cybercentres communautaires. Ces ateliers ont été l'occasion d'examiner les questions connexes, telles que les possibilités en matière de technologie, l'appropriation communautaire, la formation des communautés aux TIC et le fonctionnement des cybercentres. Le sous-programme prévoit de poursuivre son action en recensant et décrivant les bonnes pratiques en matière de cybercentres communautaires et en établissant à titre pilote des centres en milieu rural ou dans des zones reculées, en vue de promouvoir la mise en œuvre des TIC au service du développement socioéconomique.

16. Le Plan d'action a réaffirmé que «les applications des TIC peuvent contribuer au développement durable dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture et des sciences» et a appelé les gouvernements et la communauté internationale à concevoir des politiques et des initiatives tendant à promouvoir ces applications. L'administration électronique peut non seulement accroître l'efficacité des pouvoirs publics par la rationalisation des procédures, fournir des services de meilleure qualité aux citoyens et favoriser leur participation, mais elle peut aussi conférer plus de transparence et de responsabilisation aux procédures administratives. L'application des TIC aux transactions commerciales (commerce électronique) peut se révéler un instrument puissant pour les petites entreprises et les entrepreneurs ruraux en leur donnant les moyens de faire face à la concurrence dans une économie du savoir mondialisée grâce à l'accès aux informations sur les marchés, et en leur apportant une plus grande efficacité dans leurs transactions commerciales. Dans le cadre de projets de coopération technique, le sous-programme encouragera l'utilisation de ces applications dans les pays en développement et renforcera leurs capacités en la matière.



17. L'information sur le processus préparatoire régional du Sommet mondial a été diffusée largement au moyen de la page sur les préparatifs du Sommet mondial figurant sur le site Web de la CESAP. Ce site contient des informations sur le Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace et sur la réunion d'experts consacrée au Sommet mondial, des documents d'avant session et d'après session, notamment le projet de plan d'action régional ainsi que des documents destinés aux conférences préparatoires sous-régionales.

18. Reconnaissant la nécessité de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires propices à l'adoption et à la diffusion des TIC dans la région de la CESAP, le programme d'orientation relatif aux TIC visait principalement à renforcer la capacité des pays membres en développement de créer un environnement politique et réglementaire favorisant l'instauration de la société de l'information aux niveaux national et sous-régional et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention prioritaire a été ainsi accordée: a) aux politiques en matière de TIC visant à promouvoir le développement du secteur privé, y compris les normes de gestion internationales régissant le commerce électronique, et le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises; b) aux cadres politiques et réglementaires destinés à faciliter l'établissement d'une société du savoir; c) aux politiques de valorisation des ressources humaines dans le domaine des TIC, concernant en particulier les cadres juridiques propices aux technologies de l'information; et d) aux politiques visant à promouvoir les partenariats public-privé.

19. Les pays de la région ont clairement dit qu'ils avaient besoin de statistiques en matière de TIC pour pouvoir formuler et éventuellement remanier les politiques voulues. De fait, on a déjà commencé à élaborer à l'échelon international un ensemble d'indicateurs statistiques applicables au niveau mondial et régional, un effort auquel la CESAP contribue en prenant une part active au Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement, récemment mis en place par plusieurs institutions et programmes des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU et certains bureaux statistiques nationaux (voir E/2004/15, par. 177).

20. La vulnérabilité aux catastrophes posant de graves obstacles au développement socio-économique, la réduction et la gestion des risques de catastrophe se rangent désormais parmi les grandes questions de développement. Le tsunami dévastateur qui est survenu dans l'océan Indien a montré que réduction et gestion des risques, pour être efficaces, dépendaient grandement de l'utilisation judicieuse des outils technologiques existant dans le domaine de l'information, de la communication et de l'espace. La question a été largement discutée lors du processus préparatoire régional de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information et des recommandations ont été incluses dans le Plan d'action régional pour la société de l'information dans l'Asie et le Pacifique. Du 22 au 24 juin 2005, la CESAP a aussi accueilli à Bangkok une réunion d'experts de haut niveau sur les options techniques qui se présentent en matière de gestion des catastrophes (tsunamis ou autres), qui a été l'occasion pour les décideurs concernés de comprendre en quoi les technologies de l'information, de la communication et de l'espace présentent de grandes capacités d'application dans la gestion des catastrophes à risques multiples, et pour les concepteurs et marchands de systèmes techniques de mieux comprendre les besoins des gestionnaires.

21. Avec le soutien financier de la France et de la République de Corée et des contributions en nature de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de Singapour et d'organisations internationales, une série d'activités ont été organisées dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) en vue d'encourager des mécanismes régionaux de coopération dans le domaine de l'utilisation des technologies spatiales de l'information et de la communication pour la gestion des catastrophes. Le PRORESPACE a aussi été le cadre utilisé pour promouvoir différents efforts régionaux de coopération, telle la proposition de la Chine de déployer une constellation de petits satellites aux fins du suivi des catastrophes.

22. Ces activités se poursuivront au titre de la mise en œuvre des recommandations issues de la première phase du Sommet mondial et dans le cadre des préparatifs de la deuxième phase de novembre 2005, et de la troisième Conférence ministérielle sur les applications techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra en 2007.

## V. QUESTIONS À EXAMINER

23. Le Comité de la gestion de la mondialisation souhaitera peut-être prendre note des diverses activités menées par le secrétariat pour mettre en œuvre les décisions de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et préparer la deuxième phase. Il pourrait envisager des mesures concrètes et pratiques pour la mise en œuvre du Plan d'action régional, y compris le cadre régional relatif à une gestion des catastrophes utilisant les technologies de l'information, de la communication et de l'espace; il pourrait aussi exprimer ses vues sur les questions ayant trait aux mécanismes de financement afférents aux TIC et au développement et à la gouvernance de l'Internet, lesquelles constitueraient une importante contribution régionale à la deuxième phase du Sommet.

## DEUXIÈME PARTIE

### PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2007)

## VI. INTRODUCTION

24. Au cours des dernières décennies, la technologie spatiale et ses applications ont remarquablement progressé dans nombre de pays développés et en développement de l'Asie et du Pacifique. Les premiers efforts de collaboration régionale dans ce domaine remontent à 1983, date du lancement du Programme régional de télédétection CESAP/PNUD, qui visait à aider les pays de la région à répondre à la nécessité de coopérer pour utiliser la télédétection au service du développement. Consciente des capacités existantes dans la région en matière de technologie spatiale et du souhait exprimé par les pays membres de renforcer la coopération régionale, la Commission a adopté la résolution 49/5 du 29 avril 1993, par laquelle elle a décidé qu'une réunion ministérielle se tiendrait afin de lancer un programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement.

25. C'est ainsi qu'à la première Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique, organisée à Beijing du 19 au 24 septembre 1994 sous l'égide du Gouvernement chinois, a été lancé le PRORESPACE, programme devant permettre d'atteindre les buts énoncés dans la Stratégie et dans le Plan d'action adoptés à la Conférence<sup>6</sup> et dont le principal résultat a consisté en l'établissement dans la région d'un réseau à trois niveaux constitué a) du Comité consultatif intergouvernemental (CCI), chargé de conseiller le Programme sur le plan de ses orientations et sur le plan technique, b) de quatre groupes de travail régionaux pour i) la télédétection, les systèmes d'information géographique et la localisation par satellite, ii) les applications des communications satellitaires, iii) les applications de la météorologie satellitaire et la surveillance des aléas naturels et iv) les applications des technosciences spatiales, et c) le Service régional d'information et le Réseau Éducation et Formation.

26. Le lancement du PRORESPACE et sa mise en œuvre ont notablement contribué à développer les capacités nationales, à renforcer le potentiel régional et à faire de la région de l'Asie et du Pacifique une zone dynamique en matière de développement des techniques spatiales et de leur application. Notant qu'il fallait préparer la région à utiliser davantage et mieux les technologies, la Commission a demandé au secrétariat de commencer les préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle dans une perspective nouvelle pour le nouveau millénaire<sup>7</sup>.

27. La deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique a été accueillie par le Gouvernement indien à New Delhi du 15 au 20 novembre 1999 (voir E/ESCAP/1166). La deuxième phase du PRORESPACE a surtout porté sur l'utilisation opérationnelle de la technologie spatiale pour satisfaire les besoins absolument essentiels des pays de la région en matière de gestion des ressources environnementales et naturelles, de lutte contre la pauvreté, de réduction des catastrophes naturelles, de sécurité alimentaire, de renforcement des capacités, de valorisation et de formation des ressources humaines, de santé et d'hygiène et de planification du développement durable. Elle visait aussi à promouvoir des mécanismes régionaux de coopération.

28. Lors de la deuxième partie de sa cinquante-neuvième session, tenue du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2003, la Commission a recommandé au secrétariat de commencer à préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, et d'envisager des mesures concrètes menant à l'établissement d'un cadre institutionnel relatif aux applications et au développement des techniques spatiales dans la région<sup>8</sup>. À sa

---

<sup>6</sup> Voir E/ESCAP/985 et Corr.1. Voir aussi CESAP, *Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique* (ST/ESCAP/1451).

<sup>7</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément n° 18* (E/1997/38-E/ESCAP/1080), par. 149.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 2003, *Supplément n° 19* (E/2003/39/Add.1-E/ESCAP/1298/Add.1), par. 234.

soixantième session, tenue du 22 au 28 avril 2004, elle a décidé de tenir la Conférence en 2007<sup>9</sup>, année du cinquantième anniversaire du lancement du premier satellite artificiel, Spoutnik 1, et du commencement de l'ère spatiale.

## VII. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

### A. Cadre conceptuel

29. Pour faciliter les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle, le secrétariat a élaboré un cadre conceptuel, expliquant l'objet de la conférence et décrivant les points à traiter et les principaux domaines à aborder en priorité, qu'il a soumis au CCI à sa neuvième session, tenue à Kuala Lumpur les 15 et 16 décembre 2003.

30. La troisième Conférence ministérielle pourrait proposer une stratégie et un plan d'action régionaux visant à promouvoir l'accès aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace et à aider ainsi les pays de l'Asie et du Pacifique à réaliser les objectifs de développement adoptés lors des grands sommets mondiaux, tels le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information.

31. Dans ce cadre conceptuel figurait aussi parmi les questions à traiter celle des mécanismes régionaux de coopération dans de grands domaines d'application des techniques spatiales. Sur ce point, vu le nombre croissant de pays, appartenant ou non à la région, dotés de capacités spatiales et appuyant la gestion des catastrophes, le secrétariat a préconisé une plus grande coopération régionale dans le domaine de la technologie spatiale appliquée à la gestion des catastrophes en vue d'harmoniser les modalités de partage des ressources aux niveaux régional et international et d'aider ainsi à pallier les lacunes nationales en matière de préparation et de réaction aux catastrophes naturelles.

32. La Conférence aura pour principaux produits une déclaration ministérielle, exprimant l'attachement des États membres à la coopération régionale en matière d'application des techniques spatiales au développement durable, ainsi que la Stratégie régionale et le Plan d'action concernant les applications des techniques spatiales au développement durable et les mécanismes régionaux de coopération dans certains domaines présentant un intérêt commun pour les membres et membres associés.

33. Le CCI a marqué son accord avec le cadre conceptuel proposé pour la préparation de la troisième Conférence ministérielle. Prenant acte de la convergence des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, il a suggéré que dans la documentation établie en vue de la conférence le secrétariat fasse le bilan de l'évolution des technologies et des infrastructures spatiales pouvant être utilisées dans les domaines d'action prioritaires de la CESAP (réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents), ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par le PRORESpace.

---

<sup>9</sup> Ibid., 2004, *Supplément n° 19* (E/2004/39-E/ESCAP/1330), par. 198.

34. Le CCI a convenu que la troisième Conférence ministérielle renforcerait encore la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale entre les membres et membres associés de la CESAP et susciterait des partenariats public-privé plus étroits ainsi que des modèles commerciaux appropriés. Vu les résultats obtenus dans le cadre du PRORESPACE, il convient de préparer la troisième Conférence ministérielle selon une conception nouvelle prenant en compte les tendances, les perspectives et les obstacles technologiques, puisque l'expansion rapide et la convergence des technologies d'information, de communication et de réseau entraînent la croissance de l'autoroute de l'information. La nature mondiale des activités spatiales et la convergence émergente constatée dans l'information ouvrent aux pays en développement l'accès à des produits et services d'information adéquats ainsi qu'à des outils d'appui à la prise des décisions.

35. À la neuvième session du CCI, le représentant de la Malaisie a dit que son gouvernement envisagerait d'accueillir la troisième Conférence ministérielle prévue en 2007. Plusieurs membres ont exprimé leur ferme appui à la CESAP pour les préparatifs en vue de la conférence.

#### **B. Table ronde des chefs d'agences spatiales et des agents de coordination nationaux du PRORESPACE**

36. Dans le cadre des efforts de coopération régionale, une table ronde rassemblant les chefs d'agences spatiales et les agents de coordination nationaux du PRORESPACE a été organisée à l'occasion de la dixième session du CCI, tenue à Bangalore (Inde) les 21 et 22 octobre 2004, pour discuter des questions régionales et des domaines prioritaires communs à examiner à la troisième Conférence ministérielle, ainsi que du rôle des agences spatiales et de la CESAP dans les années à venir.

37. La table ronde a examiné l'évolution du rôle joué par le PRORESPACE et a constaté que les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs définis au Sommet mondial pour le développement durable et au Sommet mondial sur la société de l'information établissaient clairement les liens existant entre les techniques spatiales et la recherche de solutions aux problèmes posés par la pauvreté, l'analphabétisme, la santé et les catastrophes naturelles, auxquels aucune société n'échappe, et que pour cela il fallait une approche globale.

38. Il a été noté que c'était surtout des organismes publics qui contrôlaient et exploitaient les applications des techniques spatiales et l'information spatiale, ainsi que les ressources techniques et informatiques, tandis que c'était essentiellement le secteur privé qui assurait les services de communications par satellite. Même si, dans le contexte de la société de l'information, le secteur privé jouait un rôle prépondérant en matière de développement de réseaux d'information et de communication, le secteur public avait un rôle complémentaire à jouer et devait traiter les problèmes de fond, dont la mise en valeur des ressources humaines. Il a aussi été constaté que les partenariats public-privé et la participation communautaire étaient des questions importantes à prendre en compte

et qu'il fallait s'efforcer de promouvoir de tels partenariats à l'avenir, notamment pour doter les zones rurales reculées de services de communications par satellite et de produits et services d'information spatiale abordables et renforcer ainsi leur connectivité. Ces partenariats étaient aussi essentiels si l'on voulait assurer des services abordables et viables contribuant à la pénétration des systèmes à large bande dans les régions reculées ou mal desservies et préparer ainsi la région aux futurs services à large bande par satellite.

39. Il a été noté que les techniques spatiales pouvaient contribuer à combler le fossé numérique, au moyen de cybercentres communautaires connectés par satellite et susceptibles de fournir aux zones mal desservies des services TIC et des applications axées sur le développement. Marquant réseaux terrestres et satellitaires, de tels centres pourraient assurer des services accessibles, financièrement abordables et utiles qui contribueraient à autonomiser les pauvres grâce au savoir, à une gouvernance adaptée et à l'esprit d'entreprise. Parmi les applications pouvant être mises en place dans la région au moyen de systèmes satellitaires à large bande, on trouvait le téléenseignement, la télémédecine et la gestion des catastrophes.

40. Il a été convenu qu'il était dans l'intérêt de tous les membres d'appliquer la technologie spatiale à la gestion des catastrophes et que la CESAP devrait promouvoir des mécanismes régionaux de coopération dans ce domaine de sorte que les pays en développement aient davantage accès à l'information et aux communications spatiales en cas de grande catastrophe et puissent renforcer leur capacité nationale d'utiliser ces outils aux fins de la gestion des catastrophes.

41. Il a été noté que plusieurs pays étaient déjà bien avancés dans la technologie spatiale. Ils avaient et allaient encore lancé des satellites d'observation de la Terre et de communication utiles au développement socioéconomique. Ces pays en aidaient d'autres à faire face à des besoins urgents, notamment en matière de gestion des catastrophes, en leur fournissant des données et des services satellitaires. À cet égard, il a été recommandé que soit étudiée la question des mécanismes nécessaires pour fournir les données en temps quasi réel.

42. Il a été recommandé que le PRORESpace s'oriente vers des projets pragmatiques ayant des résultats pratiques et que son réseau régional évolue et préfère, à l'approche technique et sectorielle actuelle, une approche basée sur des thèmes tels que la gestion des catastrophes, l'enseignement à distance, la télésanté et l'autonomisation des personnes au moyen de cybercentres.

43. Il a été noté qu'il importait de multiplier les projets de coopération visant à renforcer les capacités des pays en développement et à développer les ressources humaines de manière continue et qu'il convenait de trouver des moyens appropriés de traiter la question du renforcement des capacités dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires du Pacifique et les pays à économie en transition.

### **C. Activités préparatoires à venir**

44. Les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle prendront en considération les possibilités décrites plus haut d'intensifier la coopération régionale et de mobiliser une volonté politique plus forte pour œuvrer à des mécanismes régionaux de coopération en matière d'applications des techniques spatiales dans des domaines tels que la gestion des catastrophes ou les communications par satellite, ainsi que pour élaborer des politiques susceptibles d'assurer dans la région un accès économique et équitable aux TIC et aux données, produits et services liés aux techniques spatiales.

45. Le secrétariat a entrepris les activités préparatoires dans la limite des ressources disponibles de la CESAP. Il a élaboré un profil de projet qui couvre les diverses activités nécessaires à la tenue d'une Conférence ministérielle fructueuse. La Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace sera responsable de la coordination et de l'exécution de toutes les activités connexes au niveau régional, tandis que les centres de coordination nationaux chargés du PRORESPACE dans les pays membres s'occuperont des activités préparatoires au niveau national, sous l'égide du ministère concerné. Enfin, les sessions du CCI serviront de réunions préparatoires à la Conférence ministérielle.

46. En 2005, le secrétariat commencera à compiler, en collaboration avec les groupes de travail régionaux constitués dans le cadre du PRORESPACE pour étudier les grands secteurs d'application des techniques spatiales, un inventaire régional actualisé des capacités et des infrastructures spatiales dans la région Asie-Pacifique, qui sera un document de référence pour la Conférence ministérielle.

47. En 2006, il produira des études analytiques sur l'état de la mise en œuvre du PRORESPACE, une stratégie régionale et un plan d'action pour la coopération régionale en matière de développement et d'applications des techniques spatiales dans les années à venir et un projet de déclaration qui sera adopté à la Conférence ministérielle. Des consultations sous-régionales auront lieu quand des ressources seront disponibles et une réunion d'experts de haut niveau sera organisée afin de mettre la dernière main aux études analytiques. Avant la fin de l'année, la documentation préparatoire à la session sera éditée et distribuée aux membres et membres associés pour les aider dans leurs préparatifs, l'accord avec le pays hôte définitivement mis en forme et les lettres officielles d'invitation préparées.

48. Les informations concernant la convocation de la troisième Conférence ministérielle ont déjà été communiquées à l'occasion de plusieurs réunions de la CESAP. Un dossier de promotion, qui comprendra l'affichage sur le site Web des renseignements et des documents relatifs à la conférence, sera mis au point avec le concours des Services d'information des Nations Unies.

49. La troisième Conférence ministérielle comprendra un segment hauts responsables chargé de parachever les documents à soumettre aux ministres et un segment ministériel qui examinera les questions de fond, adoptera la stratégie, le plan d'action et la déclaration ministérielle et traitera toutes autres questions pertinentes.

50. Le Comité est invité à examiner les préparatifs décrits plus haut de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et à donner des instructions au secrétariat pour la suite.

- - - - -